

sion sur un sujet qui intéresse la paix universelle et l'inauguration d'une nouvelle page de l'histoire, je n'oublie pas les événements impressionnants dont j'ai été témoin en moins d'un mois, alors qu'il m'était donné de visiter le Royaume-Uni et de voir nos troupes en Hollande, en Belgique et en France.

Il est un point que je désire souligner aujourd'hui. Non seulement le caractère de notre nation parmi toutes les autres de l'univers, mais la dette immense que nous devons aux jeunes gens de toutes les parties du pays, à ces jeunes qui ont donné, donnent ou offrent leurs vies pour la civilisation et un régime de vie honorable, exigent de nous en tant que Parlement, comme de tous les autres Parlements, deux mesures. Tout d'abord, dans la poursuite de cette guerre qui touche maintenant à la première phase de sa fin, l'assurance du châtement qui s'impose aux personnes et aux groupes qui ont valu au monde la situation extraordinaire à laquelle il est soumis depuis cinq ans et demi. Ensuite, l'établissement dans tous les pays d'un système de sécurité sociale avec tout ce que cela comporte.

Mais nous ne saurions y arriver à moins que l'objet de notre discussion aujourd'hui,—les moyens de réduire au minimum les causes de guerre et d'assurer l'ordre international,—ne devienne une réalité opérante. Sans cette condition, jamais nous n'assurerons la sécurité sociale. Ainsi donc, ayant encore à l'esprit ces jeunes gens que j'ai vus il y a moins d'un mois patouger dans la boue de Hollande et de France, je soutiens qu'à moins d'en arriver à une entente satisfaisante entre les grandes puissances, comme entre celles de deuxième et de troisième ordres, jamais nous ne nous acquitterons de cette dette,—dette formidable que je n'aurais jamais su estimer sans mon expérience des deux derniers mois,—contractée envers ceux qui ont pris part à la guerre.

Le premier ministre (M. Mackenzie King), à titre de chef du gouvernement canadien, en 1943, a été parmi les premiers chefs d'Etat des Nations Unies à approuver la formation d'une organisation internationale générale. De tous les Parlements de l'univers libre, nous sommes le premier à discuter les propositions de Dumbarton-Oaks de façon aussi solennelle.

En cette circonstance, le Gouvernement semble vouloir adopter une politique de collaboration des plus étroites entre le Canada et les autres nations de l'univers. Sans changer les liens qui unissent présentement les pays du Commonwealth et sans modifier nos relations avec notre puissant voisin, cette politique semble étendre ces rapports à un domaine encore plus vaste. Point n'est besoin de beaucoup de temps pour nous convaincre,

[M. Martin.]

nous et la population canadienne, du besoin d'ordre dans les relations internationales et d'un organisme qui nous permette, sinon de mettre fin à la guerre, du moins de garantir une paix plus assurée que nous ne l'avons fait depuis vingt ans. Le premier ministre l'a dit, nous avons tenté un effort qui est resté infructueux. Notre insuccès, d'après lui, ne tient pas tant à ce que la Société des Nations ne représentait pas tout l'univers, qu'à ce que nous n'avions pas reconnu que les responsabilités sont inhérentes à la puissance. Malgré la perfection théorique de l'organisme en cause, son action est devenue inefficace pour le maintien de la paix par la conciliation ou la force, parce que certains éléments essentiels lui manquaient.

Il me semble donc que cinq principes devraient être à la base de l'organisation de sécurité universelle projetée à Dumbarton-Oaks et que la conférence de San Francisco devra étudier, j'imagine. Les voici :

1. L'organisation de sécurité universelle devra posséder la puissance militaire nécessaire à la réalisation de ses objets.

2. Pour arriver à ce résultat, il faudra réaliser la collaboration politique et militaire la plus étroite entre le Commonwealth britannique, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine et les autres nations libres de l'univers.

Dans toute future organisation mondiale, la responsabilité devrait s'appuyer sur les quatre grandes puissances mentionnées et les autres Etats pacifiques devraient jouer un rôle proportionné à leur capacité de contribuer.

4. L'organisation de sécurité mondiale devrait avoir suffisamment de souplesse pour pouvoir se développer par la pratique et l'expérience. Son action ne devrait pas être entravée par un code ou une règle rigide.

5. Toutes les nations, grandes, moyennes ou petites, qui feront partie de l'organisation de sécurité mondiale devraient viser à la collaboration dans l'ordre économique et politique.

Tels sont les principes primordiaux qui, à mon sens, devraient être présents à l'esprit des délégués canadiens quand ils iront à San-Francisco. Certes, c'est une des questions les plus vitales qui se soient posées au Parlement canadien. On a proposé à Dumbarton-Oaks l'institution d'un Conseil de sécurité mondiale, une assemblée et un Conseil économique et social avec des organismes chargés de traiter avec les corps fonctionnels. Il ne faut pas perdre de vue que les caractéristiques essentielles du mécanisme de la Société des Nations sont maintenues. On appuie tout particulièrement sur la réussite des moyens par lesquels la force sera employée pour le maintien de la paix. La chose se